

# Signature d'une convention de crise entre LA CCI & LA CAF DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

La Chambre de Commerce et d'Industrie et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-de-Haute-Provence ont noué un partenariat autour d'un sujet axé sur la politique de continuité d'activité face à d'éventuelles situations de crises majeures. Pour éviter qu'en cas d'événements graves, comme ce fut le cas en 2015 à Moulins après l'incendie de ses locaux, le service de presta-

tions soit rendu inopérant au détriment des bénéficiaires. La Caisse d'allocations familiales des AHP a ainsi cherché des organismes susceptibles d'accueillir temporairement ses activités en cas de sinistre majeur interdisant la poursuite de ses activités. « Cette démarche participative a ainsi permis l'élaboration d'une convention bilatérale qui concrétise non seulement les droits et

devoirs des deux parties, mais également un acte de volonté de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'accompagner au mieux la CAF des Alpes-de-Haute-Provence », comme l'a expliqué Daniel Margot, le vice-président de la CCIT 04, lors de la signature de l'accord avec Yvon Le Rüe, directeur de la Caf 04.

**Bernard AIGROT**



Les deux partenaires ont signé la convention.